



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

20 août 2021



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
*Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.*

« Dans un contexte de changement climatique et conformément aux engagements pris par la France, le plan France Relance consacre plus de 30 milliards d'euros à la transition écologique d'ici 2022. Il s'agit d'une ambition transverse qui s'intègre totalement dans les deux autres piliers de France Relance que sont la compétitivité et la cohésion.

Ainsi, dans le département de la Seine-Maritime, des entreprises voient le jour pour développer les énergies renouvelables et créent des emplois locaux ; d'autres innovent sur des technologies de pointe comme l'hydrogène vert et participent à faire du département un territoire pilote à l'échelle nationale. Ces initiatives sont soutenues dans le cadre de France Relance. De même, les projets des collectivités, des associations ou des particuliers autour des jardins partagés, de l'alimentation locale et solidaire ou encore des cantines scolaires ont bénéficié de France Relance. Ils trouvent leur place dans le volet cohésion et participent également à la transition vers un modèle alimentaire plus sain et plus local.

Dans ce cadre, je souhaite aujourd'hui mettre en avant un dispositif destiné aux TPE et PME qui m'apparaît comme primordial pour cette catégorie d'entreprises : un diagnostic individuel gratuit, préalable nécessaire à toute transition. Ce dispositif est actuellement proposé par les chambres consulaires (CCI et CMA) dans le cadre de France Relance. Il s'agit d'une mesure dont il est urgent de se saisir. »

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie

Second volet du fonds pour le recyclage foncier des friches

Le programme d'investissement d'avenir « Briques technologiques et démonstrateur hydrogène »

Création, modernisation des déchetteries professionnelles

Soutien aux quartiers culturels créatifs

TABLEAU DE BORD

Carte des lauréats du volet B de l'appel à projets « Alimentation locale et solidaire »

Quelques chiffres en Seine-Maritime

FOCUS SUR ...

La transition écologique des artisans, commerçants et indépendants



Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie

Mis en place par la Direction générale des entreprises et BPI France, cet appel à projets vise à soutenir les projets d'investissement industriel dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du nucléaire, de l'agro-alimentaire, de la santé, de l'électronique et des intrants essentiels à l'industrie.

Vous avez **jusqu'au 7 septembre** pour déposer votre projet sur la plateforme nationale de BPI France : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init>

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/soutien-investissement-modernisation-industrie>

Second volet du fonds pour le recyclage foncier des friches

La Normandie bénéficie de 29,5 millions d'euros pour financer des projets de recyclage de friches dans le cadre d'une opération d'aménagement. Environ 14 millions d'euros ont déjà été attribués à l'issue du premier volet de l'appel à projets. Ce second volet, lancé en partenariat avec la Région Normandie et l'Établissement Public Foncier de Normandie, permettra d'octroyer un montant total de subventions d'environ 15,5 millions d'euros. L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 26 septembre 2021**. Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme dédiée : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-seconde-edition

Les candidats doivent prendre contact en amont du dépôt de dossier avec les instructeurs en direction départementale des territoires (DDT) : ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr

Le programme d'investissement d'avenir « Briques technologiques et démonstrateur hydrogène »

Dans le cadre de sa stratégie nationale, le Gouvernement a retenu 3 priorités d'intervention, qui correspondent aux principaux marchés de l'hydrogène et qui permettent d'ancrer leur développement sur notre territoire dans une dynamique durable et pérenne, afin que cette stratégie française contribue pleinement à l'objectif de neutralité carbone en 2050 : décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse, développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné, et enfin soutenir la recherche, l'innovation et le développement de compétences afin de favoriser les usages de demain. L'appel à projets est ouvert au fil de l'eau **jusqu'au 31 décembre 2022**.

Plus d'informations :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

Création, modernisation de déchetteries professionnelles

Cet appel à projets de l'ADEME vise à développer l'offre de déchetteries professionnelles sur le territoire normand. Les projets peuvent concerner une étude préalable à l'investissement pour la création ou la modernisation de déchetteries professionnelles, la création de déchetteries professionnelles à haut niveau de service, en vue d'améliorer la collecte des déchets du bâtiment.

Les projets peuvent concerner l'amélioration de la collecte des déchets du bâtiment, l'amélioration significative du tri et la valorisation des déchets, la mise en œuvre de solutions de valorisation, ou encore la réalisation d'une étude préalable à l'investissement pour la création ou la modernisation de déchetteries professionnelles.

Vous pouvez candidater indifféremment pour la partie étude, puis pour la partie investissement en fonction des résultats de l'étude préalable, ou bien directement pour la partie investissement, si une étude de faisabilité répondant aux exigences du présent appel à projets a déjà été établie.

Vous avez **jusqu'au 20 octobre 2021 à 18h** pour déposer votre dossier : <https://aides.normandie.fr/idee-conseil-economie-circulaire-prevention-et-gestion-des-dechets>

Soutien aux quartiers culturels créatifs

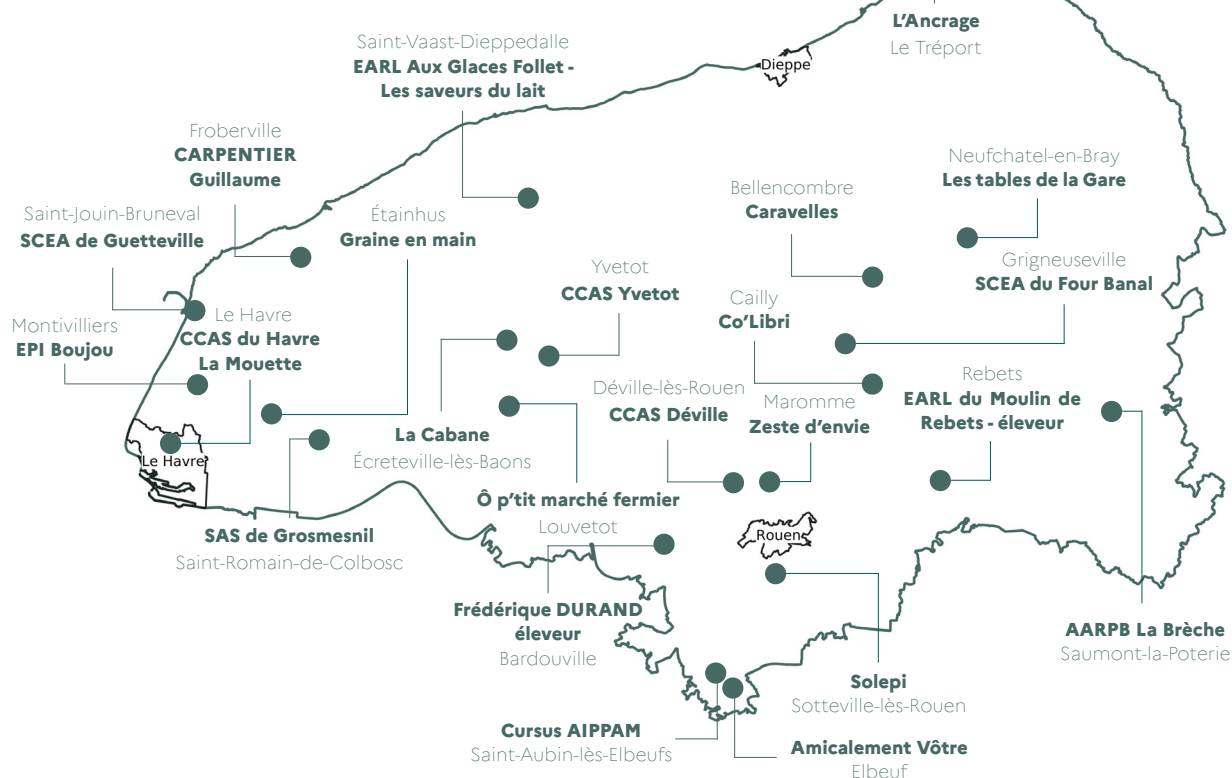
Cet appel à projets « soutien aux Quartiers Culturels Créatifs (QCC) » est un dispositif de soutien aux tiers lieux culturels ouvert pour une durée de deux ans et orienté vers le développement de l'entrepreneuriat et des commerces culturels. La mise en œuvre de ces quartiers culturels créatifs vise à accompagner la dimension entrepreneuriale des résidents du quartier en permettant la professionnalisation des acteurs et la structuration de leur entreprise ou activité, ainsi qu'à promouvoir l'offre culturelle au sein du tiers-lieu ou à proximité.

Les structures éligibles sont des personnes morales existantes, privées ou publiques, dotées d'une capacité commerciale. L'aide octroyée par l'État pourra soutenir la création de nouveaux projets tout comme le développement de projets existants.

Vous avez **jusqu'à octobre 2022** pour déposer votre dossier selon les modalités indiquées dans le formulaire à télécharger sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Tous-les-appels-a-projets-France-Relance/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>

Carte des lauréats du volet B de l'AAP «Alimentation locale et solidaire»



Quelques chiffres en Seine-Maritime

Écologie

72 projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **36.4 millions d'€** de subventions.

7 796 dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

12 projets friches retenus, pour un total de **4,9 millions d'€** de subventions accordées.

21 projets lauréats des appels à projets de l'ADEME pour **9,7 millions d'€** de subventions.

Compétitivité

11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

15 entreprises industrielles bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **7,9 millions d'€**.

20 entreprises industrielles bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **26,6 millions d'euros**.

Cohésion

8 897 contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

6 578 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

1 545 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

Plan de soutien

23 900 entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **384 millions d'€**.

9 000 entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,47 milliards d'€**.

21 900 entreprises concernées par l'activité partielle, soit **455 millions d'€** d'indemnités.

La transition écologique des artisans, commerçants et indépendants

15 millions d'euros pour accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants : cette nouvelle aide financière mise en place dans le cadre du plan « France relance » est complémentaire des autres mesures pour la transition écologique des TPE et PME (crédit d'impôt rénovation énergétique des PME, aides de l'ADEME notamment). En effet, l'accélération de la transition écologique est l'une des trois priorités de France Relance.

De quoi s'agit-il ?

Afin de les accompagner dans leur transition, les TPE et PME pourront bénéficier d'un diagnostic individuel gratuit. Celui-ci devra mesurer la maturité écologique de l'entreprise dont découlera un plan d'actions concret que l'entreprise pourra mettre en œuvre.

Les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une aide plus approfondie pourront être accompagnées pour concrétiser les actions et valoriser leurs démarches :

- Recherche d'un financement (investissement, étude, formation) ;
- Optimisation de leur mode de production ou de fonctionnement (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité) ;
- Engagement d'une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, Répar'acteurs...)

Pour qui ?

Toutes les TPE et PME sont concernées.

Comment ?

Ce diagnostic sera réalisé par un conseiller d'une Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ou d'une Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Plus d'informations sur cette aide : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/nouvelle-aide-accelerer-transition-ecologique-artisans-commerçants>

Contacts

Contactez votre CCI de proximité : <https://www.cci.fr/>

Contactez votre chambre des métiers et de l'artisanat :
M. Killian GOUBERT : kgoubert@cma-normandie.fr
<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite>